Association des Paralysés de France
21bis, avenue Marcelin Berthelot
38100 Grenoble
Téléphone : 04 76 43 13 28
télécopie : 04 76 62 99 82
Blogs: http://dd38.blogs.apf.asso.fr/
E-mail : apfdd38@free.fr

N° 93

HANDISERE

Juin / Juillet / Août / Septembre 2012

SOMMAIRE

- L'équipe de la Délégation P. 2
- Editorial P. 3
- Infos Délégation P. 4
- Assemblée Départementale P. 12
- Infos Actions P. 14
- Infos Loisirs P. 17
- Hommage P. 18
- Agenda P. 20
- Divers P. 21
- Poésie P. 22
- Infos Legs P. 23
- Petites Annonces P. 24

A.P.F

Représentante Départementale : Chantal VAURS

Directrice de la Délégation Départementale : Rose-Marie CUEVAS
Tél .04 76 43 13 28 / Fax 04 76 62 99 82 / **Blog : http://dd38.blogs.apf.asso.fr/** Email : apfdd38@free.fr

Les numéros verts A.P.F (*appel anonyme et gratuit*)
Ecoute Handicap Moteur : 0 800 500 597 - A.P.F S.E.P : 0 800 85 49 76
Les sites d'information (voir le blog APF)

Maison de l'Autonomie (M.D.A)
Tél numéro vert : 0800 800 083 et 04 38 12 48 48

Attachée de **Délégation** : ..... .Sarah DUJARDIN
Comptable :..... Martine ZANARDI
Aide - **Comptable** :.....Richard GARAMBOIS
Responsable des **Adhésions** : ……..Jeannine SERVET
Chargée de mission **Loisirs** : .....Thierry ROLLAND
Danièle GARET

Chargé de **mission Communication** :……..…....Cyril LELY
Chargé de mission **Ressources** :……..…… Sébastien MOSCUZZA
Céline MOROSOFF
Responsable du réseau **bénévoles** :……Thérèse PATUREL
Martine GUYADER
Permanences tous les Mardis uniquement sur rendez-vous.

Conseil **Juridique** :……*Taduy DZUNG*
Uniquement sur rendez-vous

Responsable Handisère: ……..……..Jean-Marc BAUD
Email : jmbaud@club-internet.fr

Correspondants A.P.F :
- à St Marcellin :…..……Charlotte VACHON : 04 76 38 05 33
- à Echirolles :. ……Marc FINOT : 04 76 09 50 15
- à Fontaine :……..……..Monique COURBIN : 04 76 26 73 69
- à Bourgoin :……...……..Chantal VAURS : 04 74 97 38 23
Varoujan DERDERIAN : 06 08 11 71 91

Service "Aide Humaine" : **SPASAD**
Directrice : Marina GIROD de l'AIN
Tél : 04 82 40 02 20
Chef de Service: Michèle GIORDANO
21, avenue Marcelin Berthelot
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 88 16 50
Fax : 04 76 73 10 26

Antenne de Vienne :
Secrétaire :……. . . . . ……..Sophie GONNET
Chargée Mission Loisirs Ressources :……..Marie-Claude BORDE
(04 74 53 11 32)

Permanences du Service Social sur Vienne :
Permanence téléphonique :
Mardi & Jeudi 9h-12h30 et 14h-16h30……..Tél. 04 74 85 71 09

Nadine de BRULER
2, place du 19 mars 1962 - 38200 VIENNE
Tél - Rép. 04 74 85 71 09 – Tél - Fax 04 74 53 11 32

Service Social sur Grenoble :

Secrétaire **Service social** :……..Christiane LANGE

Assistants Sociaux :

Amandine BALMET ***Permanence :***
uniquement sur rendez-vous **:**……..……le lundi 9h00 - 12h30

Bernard EPALLE Permanences :
- à Grenoble :....……..……..……..…le mercredi 13h30 -18h00
- à Bourgoin :……....le 1er jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à Voiron :……..…le 2ème jeudi du mois 9h30 - 12h00
- à A.P.F. Industrie :……..……....le mardi 14h00 - 17h00

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme VAURS Chantal	Tél. 04 74 97 38 23
Mr BARNOUX Jean-Luc	Tél. 04 76 09 83 07
Melle CHAZELET Isabelle	Tél. 09 51 10 17 71
Mr DERDERIAN Varoujan	Tél. 06 08 11 71 91
Mr GROS Daniel	Tél. 04 76 72 43 35
Mme HANZO Georgette	Tél. 04 76 09 14 05
Mr MENEGHEL Victor	Tél. 06 45 92 18 32
Mme MOLLIER Chantal	Tél. 04 76 09 69 66
Mr MOTTIN Yvon	Tél. 04 76 25 63 67
Mme ROGER Léonie	
Mr BRISSAUD Loïc	Tél. 06 30 48 09 46
Mr N'GORAN Jean	Tél. 06 16 66 16 30

LES MEMBRES DU CONSEIL APF DE REGION
Mme ROGER Léonie Mme VAURS Chantal

Groupe Relais de BOURGOIN - JALLIEU

au 125 bis, cours de la Libération.

Permanence / Accueil : **Varoujan DERDERIAN.**

tous les jeudis, de 13 h 30 à 16 h 30 : jeux, animations, goûter ...
et le premier jeudi de chaque mois : repas à organiser,
avec inscription obligatoire.

Téléphone :	Varoujan DERDERIAN	06 08 11 71 91
	Chantal VAURS	04 74 97 38 23

Edito

Chantal VAURS
Représentante Départementale

NOUVEAU QUINQUENNAT,
NOUVEAU PRÉSIDENT,
NOUVELLE DONNE !

Ce premier semestre 2012 a vu l'élection d'un nouveau Président de la République et l'installation d'un nouveau gouvernement.

Rarement les personnes en situation de handicap n'auront bénéficié d'aussi peu de considération qu'au cours de cette campagne électorale.

L'APF a envoyé au Président de la République l'ensemble de nos revendications et notre plaidoyer qui s'intitule : « **Construire une société ouverte à tous** »

Pour relayer ces revendications, la Représentante du Conseil Départemental et la Directrice rencontreront les nouveaux Députés et les Sénateurs pour les sensibiliser aux préoccupations des personnes en situation de handicap et de leur famille. Ces préoccupations sont nombreuses : l'accès aux soins, les ressources, l'emploi, l'accessibilité de la cité, l'éducation, les loisirs, la solidarité nationale, la vie affective…

Le projet associatif de l'APF « **Bouger les lignes ! Pour une société inclusive** » inscrit l'inclusion comme un principe fort à développer et à promouvoir. Il s'agit de permettre l'accès de la personne en situation de handicap aux mêmes choix que tout un chacun, de permettre à la personne de vivre sa vie comme elle l'entend avec les formes d'accompagnement et de protection dont elle a besoin.

Je forme le vœu que le nouveau gouvernement entende nos revendications et mette en place des réformes pour une **société ouverte à tous**.

Chantal VAURS

LES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET L'ÉQUIPE DE LA DÉLÉGATION

Rang du haut de gauche à droite : Yvon MOTTIN (CD) - Chantal VAURS (CD) - Bernard EPALLE (Assistant Social) - Chantal MOLLIER (CD) - Jean N'GORAN (CD) - Martine ZANARDI (Comptable) - Varoujan DERDERIAN (CD) - Victor MENEGHEL (CD) - Sarah DUJARDIN (Attachée de Délégation) - Jeannine SERVET (Adhésions) - Christiane LANGE (Secrétaire Service Social).
Rang du bas de gauche à droite : Rose-Marie CUEVAS (Directrice) - Cyril LELY (Communication) - Céline MOROSOFF (Ressources) - Richard GARAMBOIS (Aide Comptable) - Daniel GROS (CD) - Thierry ROLLAND (Animateur Loisirs) - Jean-Luc BARNOUX (CD).
Absents de la photo : Amandine BALMET (Assistante Sociale) - Loïc BRISSAUD (CD) - Isabelle CHAZELET (CD) - Danièle GARET (Animatrice Loisirs) - Georgette HANZO (CD) - Sébastien MOSCUZZA (Ressources) - Léonie ROGER (CD)

ACTIONS À DÉVELOPPER PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Suite au projet stratégique national 2012/2016 élaboré au congrès de l'APF, le Conseil Départemental va travailler sur 4 thèmes :

- Inclusion : faire l'inventaire de l'existant (soins et vie à domicile, accès à l'emploi, vie sociale…) les points négatifs et ceux positifs.
- Consolider et développer les forces vives de l'association : les valoriser en restant en contact avec les adhérents en les associant aux projets de l'APF, en apportant du soutien aux militants, bénévoles et élus….
- Promouvoir les liens entre les acteurs de l'APF : contacts avec les établissements, organiser des rencontres, groupe relais…
- Regroupements et alliances avec d'autres associations : tel que le collectif « Ni pauvres ni soumis », aller au-delà du champ du handicap.

Chantal VAURS

ORIENTATION VERS UN SAVS OU SAMSAH POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE PLUS DE 60 ANS

Vous êtes nombreux à nous interroger sur la légalité d'un refus d'orientation en SAVS ou SAMSAH au motif que le demandeur avait plus de 60 ans au moment de sa demande.
Le service juridique de l'APF a accompagné à plusieurs reprises des personnes qui ont demandé l'aide de l'APF pour faire valoir leur droit et contester la décision de refus de la MDPH. En effet, le refus fondé sur l'âge supérieur à 60 ans, lorsque la personne remplit les critères pour être orientée vers un SAVS ou un SAMSAH n'est pas légal.

La Cour Nationale de l'Incapacité et de la Tarification de l'Assurance des Accidents du Travail (CNITAAT) a rendu une décision favorable concernant l'illégalité d'une décision d'une MDPH refusant une orientation vers un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour une personne en situation de handicap au motif qu'elle a plus de 60 ans.

En effet, les SAVS sont visés au 7° de l'article L3 12-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) qui précise que : « *Les établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes adultes handicapées,* ***quel que soit leur degré de handicap ou leur âge****, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert.* »
L'article D312-163 du CASF dispose s'agissant des personnes concernées par un accueil en SAVS que : «*Les services mentionnés à l'article D. 312-162 prennent en charge* ***des personnes adultes****, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires, dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :*
a) Une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence ;
b) Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie. »
Dès lors, il n'existe aucune disposition légale ou réglementaire interdisant l'accueil ou le maintien en SAVS, de personnes en situation de handicap de plus de 60 ans.

On remarquera par ailleurs avec intérêt que la CNITAAT fait référence, pour rendre sa décision, à l'article de la loi du 11 février 2005 reconnaissant le droit à compensation, l'article L114-1-1 du code de l'action sociale et des familles : « *la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience,* ***son âge*** *ou son mode de vie* ».
Par conséquent, en l'absence de limite d'âge prévue dans la convention d'agrément d'un établissement, une MDPH ne peut refuser l'orientation d'une personne vers un SAVS au seul motif qu'elle est âgée de plus de 60 ans.
Cette décision peut vous intéresser si vous êtes concernés par une problématique similaire : le fait qu'elle ait été tranchée par la CNITAAT qui est le juge d'appel de tous les Tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) peut être un élément important de l'argumentaire.

Linda AOUAR
Directrice juridique APF

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

Pour tout recours contentieux vous pouvez vous adresser aux assistants sociaux de l'APF.

CONCRETISER L'EDUCATION, LA SCOLARITE ET LA FORMATION INCLUSIVE !

Depuis les structures d'accueil de la petite enfance jusqu'à l'Université

L'APF constate :

- L'inaccessibilité de nombreux lieux d'accueil depuis la petite enfance jusqu'à l'université.
- L'absence fréquente de mise en œuvre de mesures appropriées pour l'accueil dans les établissements de droit commun : adaptation du mobilier, des outils et des méthodes pédagogiques, mobilisation des aides techniques et humaines…
- Le manque d'information et de formation des personnels à la compréhension et à l'accompagnement des situations de handicap.
- Le refus fréquent d'accueil, de scolarisation ou d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur au motif que toutes les aides nécessaires ne sont pas réunies.
- L'insuffisance de concertation – et donc de coopération - entre les professionnels des lieux d'accueil, les jeunes, leur famille et les équipes médico-sociales pour rechercher les solutions les plus appropriées.
- Les choix impossibles devant lesquels sont encore placées de nombreuses familles, entre la nécessité d'accompagnement, l'équilibre du cercle familial, le maintien de leurs ressources, la nécessité de rémunérer des aidants professionnels.
- Une tendance des pouvoirs publics à instrumentaliser l'approche inclusive afin de réduire les moyens des établissements et des services médico-sociaux.
- Une réduction des moyens dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, de la scolarité et de la formation professionnelle et universitaire qui ne facilite en rien l'accueil.
- Des statistiques partielles et en trompe l'œil qui peuvent fausser l'analyse des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap.

L'APF revendique :

1-Une accessibilité universelle aux savoirs par :

- Un plan d'investissement par les collectivités locales, l'Etat et les universités pour la mise en accessibilité de tous les espaces d'accueil.
- La mise à disposition, dans tous les lieux, de professionnels et personnels formés pour un accompagnement humain adapté aux besoins.
- La généralisation de la conception universelle pour tous les mobiliers et outils éducatifs.
- La sensibilisation régulière à la diversité, dont font parties les situations de handicap, ainsi que la sensibilisation à la diversité des situations de handicap, de tous les personnels, des parents, des enfants, de chaque établissement.
- L'obligation pour tout lieu d'accueil de mettre en place les mesures appropriées adéquates, avec un financement de droit commun, pour prendre en compte les besoins spécifiques.

2-Une place plus juste des parents et de la famille dans le parcours éducatif.

3-Une coopération plus importante avec le secteur médico-social.

4-La mise en place d'outils de pilotage nationaux.

Réseau APF

APF Association des Paralysés de France

HANDICAP ET RENTREE SCOLAIRE

Une rentrée comme tout le monde avec tout le monde ?

Alors que la rentrée scolaire approche et à l'heure de la concertation sur la refondation de l'école lancée par le gouvernement il y a quelques semaines, l'APF tient à souligner les avancées mais surtout les points de vigilance à avoir pour cette année en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap. Des avancées grâce à la création de l'aide mutualisée qui devrait permettre l'accompagnement de plusieurs enfants en fonction de leurs besoins spécifiques ; des points de vigilance car cette aide ne sera effective que pour les nouvelles demandes d'accompagnement et l'aide individuelle pourrait connaître des ratés avec la question du renouvellement des contrats aidés.

Vers une meilleure inclusion grâce à l'aide mutualisée…

Selon le décret relatif à l'aide individuelle et à l'aide mutualisée apportées aux élèves handicapés paru au Journal Officiel du 25 juillet et entré en vigueur de suite, deux types d'aide humaine sont définies et distinguées en fonction des besoins de l'élève : l'aide individuelle (AVSi) et l'aide mutualisée (assistant de scolarisation - ASCO).

L'aide mutualisée devrait permettre de mieux répondre aux besoins de certains élèves et constitue en cela un pas supplémentaire pour une école plus accessible et plus inclusive. En outre, elle ne pourra être apportée que par du personnel sous statut d'assistant d'éducation et en aucun cas par des contrats aidés, ce qui apporte la garantie d'avoir des personnes qui ont au moins le baccalauréat (sauf si aucune aide pédagogique) et un contrat de 3 ans.

…Mais des points de vigilance pour la rentrée 2012 !

La création de l'aide mutualisée peut être une réelle avancée en matière d'éducation inclusive. Toutefois, ce nouveau système ne sera pas effectif pour cette rentrée, sauf pour les toutes nouvelles demandes et il pose de toute façon la question de son pilotage, alors même que celui-ci ne va pas être simple !

En outre, des difficultés sont à craindre à la rentrée, puisque la majorité de l'aide individuelle est encore apportée par des contrats aidés (à quand le recours aux seuls contrats d'assistants d'éducation ?). Or, même si une solution a été apportée au problème du renouvellement des contrats qui arrivaient à échéance cet été, nombreux d'entre eux ont été rompus.

Aucun élève en situation de handicap ne doit cependant être privé de rentrée scolaire en raison de l'absence d'AVSi. En cas d'absence ou de problème d'accompagnement (non respect des heures) à la rentrée, l'APF conseille aux parents de contacter immédiatement la direction des services départementaux de l'éducation nationale de leur département (ex inspection d'académie) et/ou l'inspecteur de circonscription et met à leur disposition des modèles de courriers dans chacune de ses délégations départementales.

Pour l'APF, cette rentrée 2012 a donc valeur de « test » en attendant le résultat de la concertation sur la refondation de l'école lancée par le gouvernement il y a quelques semaines.
L'association espère voir pris en compte, dans la loi qui en découlera, les besoins de formation initiale des enseignants, de rythmes scolaires, d'évaluations… plus adaptés aux élèves en situation de handicap.

APF - Communiqué de Presse du 30 Août 2012

MISE EN ACCESSIBILITÉ DU TRANSPORT EN PAYS VOIRONNAIS :

Le Conseil d'Etat donne raison à l'usager handicapé !

Le Conseil d'Etat vient d'estimer dans une décision rendue le 22 juin qu'une collectivité territoriale ne pouvait se prévaloir d'un coût global élevé pour ne pas mettre en accessibilité les réseaux de transports publics.
En effet, pour le Conseil d'Etat, une collectivité doit justifier au cas par cas « pour les différents points d'arrêt, d'obstacles techniques impossibles à surmonter, sauf à procéder à des aménagements d'un coût manifestement disproportionné ».
L'APF qui a accompagné le recours en Conseil d'Etat du plaignant, M. Olivier Bouret, se félicite de cette décision qui va dans le sens de la liberté fondamentale des personnes d'aller et de venir ! L'APF se félicite en outre qu'une telle plainte d'un usager des transports ait été reconnue recevable !

Un usager, M. Olivier Bouret, adhérent de l'APF, a attaqué le schéma directeur d'accessibilité de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais qui doit selon la loi effectuer un état des lieux du degré d'accessibilité de tout le réseau de transport public. L'origine du litige tenait à ce que l'autorité responsable des transports avait pris la décision de n'aménager que 42,5 % des points d'arrêt notamment pour un motif économique.

Or, le Conseil d'Etat a répondu que les réseaux de transports publics doivent être accessibles dans leur totalité dans un délai de 10 ans à compter du 12 février 2005, sauf à démontrer un coût manifestement hors de proportion avec le coût habituellement supporté point d'arrêt par point d'arrêt.
« Considérant, en second lieu, qu'en vertu de l'article 45 de la loi du 11 février 2005, les services de transport collectifs, à l'exception des réseaux souterrains de transports ferroviaires et de transports guidés, doivent être rendus accessibles dans leur totalité aux personnes handicapées et à mobilité réduite dans un délai de dix ans à compter du 12 février 2005, sauf en cas d'impossibilité technique avérée ; qu'une telle impossibilité doit être appréciée au cas par cas, pour chaque ouvrage ou équipement en fonction de ses caractéristiques propres, et ne saurait résulter que d'un obstacle de nature technique impossible à surmonter ou qui ne pourrait être surmonté qu'au prix d'aménagements spéciaux d'un coût manifestement hors de proportion avec le coût habituellement supporté pour rendre accessible le type d'ouvrage ou d'équipement considéré »

Autrement dit, le coût global de la mise en accessibilité d'un réseau de transport public ne peut constituer un motif de dérogation pour le Conseil d'Etat.
En revanche, une autorité responsable de transport peut arguer du motif économique, mais uniquement en démontrant la disproportion de coût pour un point d'arrêt en particulier.

La nuance est de taille, et l'enseignement important à quelque 2 ans et demi de l'échéance du 12 février 2015. Cet Arrêt du Conseil d'Etat va par ailleurs faire l'objet d'une publication au recueil des arrêts du Conseil d'Etat ce qui atteste de la portée de cette décision en termes de jurisprudence.

L'APF accueille avec soulagement cette décision du Conseil d'Etat, et espère qu'il va constituer un signal fort envers les autorités responsables de la mise en accessibilité de leur réseau de transport public.

Pour disposer de l'Arrêt complet consultez : http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getd…

Réseau APF

LES RECOURS CONTENTIEUX DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

L'APF a rédigé un document qui a pour vocation de présenter les différentes juridictions susceptibles d'être saisies par les personnes en situation de handicap lorsque leurs droits n'ont pas été reconnus par diverses institutions administratives : caisses de sécurité sociale, maison départementale des personnes handicapées, Conseil Général… En revanche, les recours non contentieux (procédures amiable, gracieuse, hiérarchique ou de conciliation) ne sont pas visés.

Nous vous rappelons à cette occasion que :

- Le service juridique est à votre disposition pour vous assister et vous aider à déterminer le caractère approprié ou non d'un recours contentieux par rapport à la situation individuelle examinée, ou pour toute autre question.
- Les recours déposés sans fondement juridique sont susceptibles de donner lieu à une condamnation pour recours abusif ou dilatoire.
- Les recours doivent toujours être signés par la personne concernée par la demande (ils ne doivent pas, notamment, être signés par un directeur de structure ou un assistant social même si celui-ci s'est chargé de leur rédaction). S'agissant des mineurs ou des majeurs sous tutelle, le recours doit être engagé et signé par leur représentant légal (voire autorisé par le juge des tutelles pour les actions relatives aux droits extrapatrimoniaux). Le majeur sous curatelle devra en principe introduire son recours avec l'assistance de son curateur (signatures conjointes).

Base juridique :

- Contentieux de l'aide sociale : Articles de L.134-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.
- Contentieux de la sécurité sociale : Articles L141-1 et suivants du code de la sécurité sociale.
- Contentieux de droit commun intéressant les personnes handicapées : code de procédure civile et code de justice administrative.

Sont ainsi présentés (compétence, composition et procédure) les recours contentieux :

- Devant la Commission départementale d'aide sociale (CDAS) et la Commission centrale d'aide sociale (CCAS).
- Devant le Tribunal aux affaires de sécurité sociale (TASS) (un point est également fait sur la procédure d'expertise médicale qui peut intervenir en amont de la saisine du TASS).
- Devant le Tribunal du contentieux de l'incapacité (TCI) et la Cour nationale de l'incapacité et de la Tarification des accidents du travail (CNITAAT).

Le document, très complet de 42 pages, est disponible à la délégation APF pour les adhérents, tous les services sociaux et services juridiques peuvent vous accompagner dans vos démarches.

Réseau APF

Collectif Interassociatif Sur la Santé

leCISS

Qu'est-ce qu'un Représentant des Usagers ?

Un partenaire clé des institutions sanitaires et des professionnels de santé.

Le représentant des usagers est présent à tous les échelons et sur tous les sujets relatifs à la santé. En siégeant dans des instances sanitaires et médico-sociales très diverses et en étant l'interlocuteur de la médecine hospitalière comme de la médecine de ville, dans la médecine publique comme dans la médecine privée, il exerce la fonction la plus transversale qui soit, véritable réponse au cloisonnement du système de santé. Le représentant des usagers devient, par la capitalisation et l'échange d'expériences, une force de proposition incontournable et un acteur de l'évolution du système de santé (de l'éducation thérapeutique du patient à l'accréditation des établissements de santé,…).

Formation, concertation et diversification sont les maîtres-mots des mandats et représentations des représentants des usagers. Le représentant des usagers est bénévole, son investissement ne peut être que loué.

Les CVS : Interview de Amaëlle PENON - Conseillère nationale santé et médico-social de l'APF

- Quel rôle jouent les CVS *(Conseil de la Vie Sociale)* dans l'expression de la parole des usagers ?

Au préalable, il est important de rappeler que si les CVS et les CRUQPC sont tous deux en première ligne pour renforcer l'effectivité des droits des usagers, les CVS ont aussi pour mission d'associer les usagers au fonctionnement de l'établissement en émettant des propositions ou des revendications collectives. Il s'agit véritablement d'un espace de citoyenneté, où les usagers, *via* leurs représentants qu'ils élisent parmi eux, s'expriment sur des sujets de vie quotidienne, mais aussi sur la qualité de l'accompagnement ou encore sur les perspectives d'évolution de la structure.

Nous avons choisi, à l'APF, de créer un CVS dans chacune de nos structures (environ 350). A ce jour, nous y sommes parvenus dans 80 % d'entre elles. Nous avons aussi créé un Conseil national des usagers, élus parmi les représentants des usagers qui siègent dans les CVS, qui émet des avis auprès de la direction générale et du conseil d'administration.

- Qu'existe-t-il pour le traitement des réclamations adressées par les bénéficiaires des ces structures ?

Les réclamations individuelles ne sont pas du ressort des CVS. Pour les résoudre, les personnes qualifiées, qui sont nommées au niveau départemental, peuvent intervenir comme tiers médiateur. Mais les usagers n'ont pas connaissance de leur existence (lorsqu'elles existent) et ne les sollicitent donc pas ! Il faut impérativement qu'elles soient nommées dans tous les départements, et qu'une information adaptée les concernant soit diffusée dans toutes les structures médico-sociales.

- Quelles pourraient être les évolutions à envisager en la matière ?

Les évolutions ne sont peut-être pas les mêmes selon que l'on se place dans le secteur des personnes âgées ou dans celui des personnes en situation de handicap. En effet, dans le premier, la brièveté de l'espérance de vie des personnes une fois entrées en établissement complique leur participation à la représentation.

Avant de vouloir réformer, mieux vaut travailler à une meilleure application de la loi du 2 janvier 2002 en donnant les moyens matériels et humains aux CVS de fonctionner :

mettre à disposition des outils pour le recueil des avis, questions et réclamations collectives au sein des établissements ; former les RU… Par ailleurs, il faudrait organiser les remontées d'informations au sein des associations et vis-à-vis des CRSA, par exemple en envisageant l'élaboration d'un rapport annuel…

Surtout, les évolutions doivent être pensées à partir des spécificités de l'accompagnement médico-social. En ce sens, élargir la composition des CVS à des RU agréés est contradictoire avec leur objectif d'expression de la parole des usagers de la structure en tant que tels et méconnaît les réalités de l'accompagnement médico-social (sur du moyen/ long terme, sur tout ou partie des aspects de la vie).

Extrait du Lettre d'information interne du CISS de mai - août 2012

Vous pouvez consulter les sites : www.leciss.org/ et le CISS Rhône Alpes http://www.cissra.org/

Interview de Michèle Giordano coordinatrice du SPASAD APF de Grenoble par Daniel Andronaco adhérent APF.

« Nous faisons le maximum pour que les usagers soient satisfaits »

Il y a quelques années, j'ai écrit un article sur le SAV (Service Auxiliaire de Vie) qui, je crois, a évolué pour mettre en place le SPASAD. Aujourd'hui nous allons aborder cette nouvelle structure coordonnée par une grande dame, Madame Giordano.

- Quelle est la signification de SPASAD ?
Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile.

- Comment est né le SPASAD ?
Il est né à partir d'un constat, d'un besoin des usagers par rapport à la lourdeur de leur handicap. Les soins des personnes, au quotidien, s'effectuent en coordination entre l'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) et l'Aide-Soignante (AS) avec, en amont, le regard médical d'une infirmière. Ce regard concerne la prévention d'escarres, la sous-alimentation, la déshydratation… Nos équipes d'AVS et d'AS sont expérimentées. Notre SPASAD n'est pas le seul existant, il y en a un aussi à Lyon et à Saint-Etienne.

- La réalisation du projet a demandé combien de temps ?
Après l'écriture du projet en 2008/2009, nous avons finalisé puis mis en place le service en 2009/2010. Et, le SPASAD a véritablement ouvert ses portes en décembre 2010.

- La prise en charge du SPASAD s'adresse à quel public ?
Elle s'adresse particulièrement à des personnes en situation de handicap moteur, car c'est notre principal domaine d'intervention. Le SPASAD est conventionné, autorisé et labellisé par le Conseil Général et l'ARS (Agence Régionale pour la Santé). Deux autorités compétentes dans ce domaine. En plus du service d'aide humaine, nous avons un SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) avec 15 places disponibles. Concernant nos patients, nous faisons le maximum pour qu'ils soient satisfaits et que l'équipe connaisse leurs besoins et leurs habitudes. J'aime que plusieurs auxiliaires de vie s'occupent du patient ainsi lorsque un arrêt de travail survient, personne n'est pris au dépourvu.

- Je remarque que les rapports avec les patients ne sont pas les mêmes entre un salarié prestataire ou mandataire pourquoi ?
Les rapports entre individus c'est avant tout une question d'affinité. Je dirais, aussi, qu'en service mandataire, la personne est l'employeur de l'AVS. En service prestataire, l'AVS et l'AS sont salariées du SPASAD. De même, le personnel soignant a l'obligation de respecter le cadre de travail dans lequel il est inscrit ainsi que la déontologie du service et l'intimité du patient.

- Qu'est-ce qui pousse le SPASAD à employer des aides-soignantes nouvellement diplômées ?
Ce n'est pas une obligation, pour nous, de recruter particulièrement des Aides-Soignantes nouvellement diplômées, puisque le recrutement est un appel à candidature. Les profils doivent correspondre aux besoins du service. Lors des entrevues, nous observons à la fois : la compétence, le savoir être (relationnel), le savoir-faire (connaissance techniques, connaissance du matériel...). Aussi, cela doit-être un choix de l'aide -soignante de vouloir travailler avec des personnes handicapées.

- En guise de conclusion, qu'ajouteriez-vous ?
Il faut continuer à défendre la cause des personnes en situation de handicap, car rien n'est jamais acquis et que le combat au quotidien reste permanent.

Cette interview fut la plus facile et la plus agréable pour moi depuis 2006. En effet, au moment de l'entretien, mes dictaphones sont tombés en panne. Voyant ma détresse, Michèle Giordano, en battante et perfectionniste qu'elle est, trouve un stylo et commence à prendre les notes à ma place. Michèle s'investit entièrement dans sa mission, balayant les difficultés jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus, faisant preuve d'humilité en laissant sa place à d'autres quand elle voit que son travail est accompli.

Daniel ANDRONACO

S. Gemmani - R.M Cuevas - C. Vaurs - G. Barbosa

ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Chers Amis,

Cette année notre Assemblée Départementale s'est tenue le 23 juin 2012 dans les locaux gentiment prêtés par le PCF. Locaux accessibles, desservis par le tramway, et pouvant accueillir une centaine de personnes.

Une soixantaine d'adhérents, de sympathisants étaient présents à cette journée de restitution du travail de l'équipe de la délégation APF et du Conseil Départemental. Nous avons été un peu déçu par l'absence de représentants de l'Education Nationale que nous avions conviés de longue date et par l'absence du Conseiller Général délégué à la culture sur le canton de La Tour du Pin, déçus également par l'absence du Conseil Général de l'Isère qui chaque année nous fait l'honneur de sa présence… Il faut dire qu'il y avait l'Assemblée Général de l'AFIPAEIM le même jour et ils sont bien plus nombreux que nous sur le Département…

Par contre, nous ont fait l'honneur de leur présence Stéphane GEMMANI adjoint délégué à l'accessibilité de la Mairie de Grenoble, Mélanie COLLET de la Mairie d'Echirolles et Patrice VOIR Chargé de la Santé à la Mairie de Grenoble et nous les remercions pour leur présence et leur engagement à nos côtés.

Joseph BARBOSA représentait notre Président National, Jean Marie BARBIER, et nous le remercions pour son intervention.

Cette journée de travail nous a permis d'évoquer l'ensemble de nos activités de l'année 2011 : nos représentations multiples et variées au sein de nombreuses commissions d'accessibilité, la sensibilisation aux droits des personnes, les manifestations que nous avons menées durant l'année pour défendre les retraites, la compensation, la santé…

Vous trouverez notre rapport complet sur le blog de la délégation et sinon vous pouvez venir vous le procurer sur place également.

Infos Délégation

Le rapport moral de notre Représentante Départementale, Chantal VAURS, évoquait avec brio la question fondamentale de l'accès aux droits et à la citoyenneté, notre mobilisation du 27 septembre 2011 pour dire « non » aux dérogations qui viennent enterrer dans la loi Handicap de 2005 l'obligation de mise en accessibilité du cadre bâti existant pour 2015, et bien sûr l'augmentation en trompe l'œil de l'AAH durant le dernier quinquennat, au vu des nombreux frais supplémentaires que doivent supporter les personnes en situation de handicap.

Nos échanges ont été fructueux et toujours accompagnés de témoignages des uns et des autres, pour dire : « plus que jamais l'action associative est plus que nécessaire sur le terrain local, régional, national et nous devons rester solidaires avec d'autres associations pour renforcer notre cohésion et notre force associative ».

Cette journée fut riche de votre soutien à tous, de votre mobilisation durant l'année, et surtout riche d'amitié et de travail collectif partagé.

Nous vous donnons rendez-vous pour notre prochaine Assemblée Départementale, le 22 Juin 2013, cette fois au Centre Théologique de Meylan, que nous avons déjà retenu, car nous savons combien ce lieu est pratique et facile d'accès pour vous tous.

Merci à vous et je n'aurai qu'un seul message « restons solidaires, engageons nous, et continuons à œuvrer pour le bien-être de tous tout au long de l'année »

Avec toute mon Amitié.

Rose-Marie CUEVAS
Directrice de la Délégation Départementale

Suite à la manifestation du 25 Janvier dernier, devant le magasin Minelli du centre-ville, Rose Marie a adressé un premier courrier, en mars, au siège de cette société, puis n'ayant pas de réponse, un second en Juin signé par plusieurs associations grenobloises. Nous vous en donnons la teneur :

« Vous avez, par ailleurs, également reçu un courrier de la Mairie de Grenoble vous notifiant les modifications à apporter à la devanture du magasin au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées.

Nous n'avons à ce jour reçu aucun courrier ou engagement de votre part pour réaliser ces travaux au plus vite, vous n'avez, par ailleurs, même pas pris la peine de répondre à notre demande, marquant ainsi votre désintérêt vis-à-vis de l'ensemble du secteur associatif œuvrant dans le domaine du handicap.

Nous interpellons la Mairie de Grenoble ainsi que le Préfet de l'Isère qui se doivent de faire appliquer les Arrêtés dont vous avez été destinataires.

Les associations de personnes handicapées interpelleront " Politiques et médias " jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée et que les textes soient respectés. »

250612

minelli

Suite à la manif du
25 Janvier 2012
Courriers échangés avec la
Société MINELLI

APF
Délégation Départementale
21 Bis Av. Marcellin-Berthelot
38100 – GRENOBLE

Aubagne le 22 juin 2012

Objet : Accessibilité PMR
Boutique MINELLI – 1 rue Félix Poulet
38000 - GRENOBLE

Madame, Monsieur,

Par votre courrier en date du 12/06/12 vous nous relancez à juste titre pour la mise en conformité de la devanture de notre magasin au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées.

Nous vous confirmons par la présente notre souhait de répondre à votre attente. Mais la 1ère solution proposée et acceptée par la Mairie n'est malheureusement pas envisageable sur un plan technique.

Notre chargé de projet a adressé un courrier en date du 04/06/12 au Préfet afin de proposer une autre solution que nous avons déjà mise en œuvre sur d'autres sites ayant une configuration similaire

Vous trouverez ci-joint copie du courrier avec les documents explicatifs de la solution proposée.

N'ayant à ce jour toujours pas eu de réponse nous allons demander à notre chargé d'affaire de faire une relance.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur à l'expression de nos salutations les meilleures.

Mme Marie-Christine COQUELIN–MORUZZI
Adjointe Service Travaux

Nous restons vigilant et dans l'attente de la résolution de ce problème de mise en accessibilité de ce magasin.

VENTES DE BRIOCHES AU PRINTEMPS

Un bon accueil sur les marchés de Bourgoin, Echirolles, Tullins, Grenoble avec l'aide sympathique des municipalités pour l'installation des stands de l'APF. Les établissements APF se sont mobilisés également et ont vendu 124 brioches, tandis qu'à la délégation 43 brioches supplémentaires sont parties. Grâce à l'engagement des bénévoles et des salariés ce sont 389 brioches vendues au total, qui dégagent un bénéfice de 1 193 € au profit des activités du Club Loisirs.

Merci à Tous.

à Bourgoin

FÊTE DU SOURIRE du 5 au 13 mai

Forte mobilisation de tous pour cette vente de Fleurs afin d'être présents sur les marchés de Voreppe, Tullins, Pont de Claix, Vienne, Voiron et place Félix-Poulat à Grenoble le samedi 2 juin avec une douzaine de personnes présentes toute la journée. Merci aux municipalités qui nous ont aidés pour nos installations sur les marchés et place. Les fleurs et bouquets vendus lors de l'opération SOURIRE ont rapportés un bénéfice de 453 €.

à Tullins

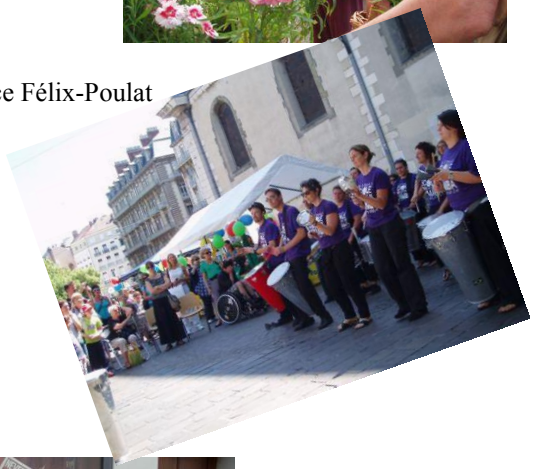

place Félix-Poulat

à Vienne

PARALYSÉS DE FRANCE

La fête du sourire, 10e édition

L'Association des Paralysés de France (APF) de Grenoble, présidée par Rose-Marie Cuevas, a organisé samedi à Grenoble, place Félix-Poulat, la 10e édition de "la Fête du Sourire". De nombreux bénévoles se sont mobilisés pour animer cette journée, découverte de percussion, atelier de maquillage, vente de compositions florales. L'argent récolté servira à réaliser des actions de proximité pour les personnes en situation de handicap du département. L'APF recherche pour l'été 2012 des accompagnateurs bénévoles de séjours. Pour tout renseignement : www.apf-evasion.org

La remise du chèque par Stéphane

HANDI TUNNIG SHOW

Ambiance sympa, public nombreux, journée ensoleillée en ce samedi 27 Mai à Poliénas pour le Handi Tuning Show organisé par Sylvain MARRA et Stéphane COING DAGUET, adhérent APF.

Un grand merci à Sylvain et Stéphane, ainsi qu'à tous les sympathiques bénévoles, qui ont organisé cette superbe journée au profit de notre association, 1 950 € de recette remis à la Délégation de l'Isère.

THEATRE

Les ados de l'IEM sur scène

22 adolescents ont participé à la réalisation de ce spectacle.

Depuis cinq ans, la section ado de l'IEM réalise un spectacle de fin d'année, mais ce n'est que depuis trois ans qu'elle se produit hors les murs de son établissement : sortir, se confronter à un vrai public, un réel challenge. « Une façon aussi, nous explique Marie Pouplin, coordinatrice du projet, d'apprendre à faire ensemble, élargir nos frontières et pousser nos limites. Une manière également de développer la solidarité et la tolérance ». Lundi, salle Edmond-Vigne à Fontaine, les "Zados'rables" ont donc présenté "Course contre la montre", un spectacle inspiré de l'œuvre célèbre de Lewis Carroll, "Alice au pays des merveilles". Un vrai spectacle, coloré, drôle, dans une mise en scène soignée et portée par une interprétation de qualité. Un vrai travail de toute une équipe de jeunes, accompagnés et guidés par les professionnels de l'établissement (enseignants, para-médicaux, éducateurs...). Le public est venu en nombre, la salle affichait complet.

Françoise PIZELLE

Tunning

Infos Loisirs

LE NOUVEL ANIMATEUR DU CLUB LOISIRS APF À GRENOBLE

Bonjour à toutes et à tous,

Je me présente : Thierry, le nouvel animateur du club loisirs depuis le 1er avril 2012, éducateur handisport, moniteur VTT et accompagnateur en montagne.
Je suis présent à la délégation à mi-temps le mercredi après-midi ainsi que le jeudi et le vendredi, avec Danièle. J'ai pour mission d'organiser des sorties, qu'elles soient sportives, culturelles, découvertes, et accessibles à tous.

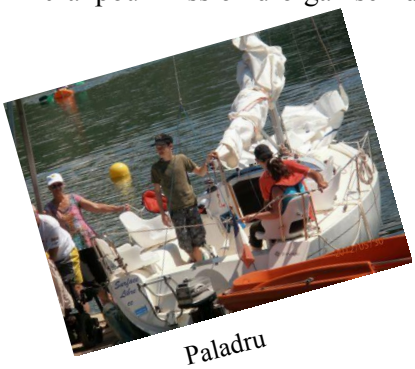

Paladru

Depuis début mai, j'ai proposé différents thèmes pour pouvoir me rendre compte des attentes de chacun. Et bien sûr, vos suggestions sont les bienvenues.

Malgré le temps maussade, la sortie du lac Léman a inauguré le calendrier de mai. Il y a eu ensuite le lac de Paladru.

Et l'exposition de véhicules « Tuning » à Poliénas.

Parapente

Sortie FTT

Au mois de juin, nous avons participé à une initiation à la course d'orientation avec le comité sports adaptés de l'Isère, il y a eu une sortie restaurant, deux journées de vélo adapté à Charavines et à Villard de Lans. La fête de la musique à Grenoble et une journée à Annecy ont terminé ce mois.

En juillet, des sorties sportives, randonnées adaptées, fauteuil tout terrain, fauteuil tout terrain électrique aux Ecouges, ont été organisées.
En gardant des activités plus cools comme des promenades avec pique-nique de temps en temps !

La délégation étant fermée du 1er au 20 août, il n'y a que deux ballades en Chartreuse et dans le Vercors qui ont été prévues.

La reprise de septembre et octobre est axée autour du mois de l'accessibilité. Il y aura du parapente, du théâtre, la visite du patrimoine.

Je vous invite donc, si vous êtes intéressés, à nous contacter et à venir nous voir lors des deux journées portes ouvertes du 1er et 2 octobre 2012 à la délégation pour plus de renseignements.

A bientôt. Thierry

Tel : 04 76 43 13 28
Mail : club.loisirs.apf38@gmail.com

Voir les activités sur le blog :
dd38.blogs.apf.asso.fr

Vercors

Lac Léman

A NOS AMIS DISPARUS

Smaïl AMEUR, Maurice BONNET, Michèle BUGNON,
Etienne COUTREAU, Maurice FOURNIER, Monique GIRARD,
Elisabeth GRIMAL, Jean SIMON, Franck SISTI,
Jocelyne THEAUDIN

Nous avons perdu beaucoup de nos amis tous ces derniers mois, **Smail** à qui nous rendrons un hommage particulier puisqu'il a été la cheville ouvrière de l'accessibilité au sein de la délégation APF Isère puis ensuite à la Mairie de Grenoble. Des années durant à travailler côte à côte, nous laissant tant de beaux souvenirs.

Maurice BONNET lui, figure emblématique dans bien des domaines mais surtout dans celui des services d'aide à la personne et de la dépendance, il venait souvent dans les années 80 à nos assemblées. **Maurice FOURNIER** un autre de nos amis, d'une grande gentillesse et ayant beaucoup œuvré pour les Unions de Quartier sans jamais oublier l'accessibilité. **Michèle**, notre rayon de soleil durant les belles journées de ski partagées avec elle à l'Alpes d'Huez, c'est avec elle que nous avons travaillé l'accessibilité de la station. **Monique** ancienne archère de haut niveau à handisport et adhérente de longue date, **Elizabeth** qui participait aux séjours de Vacances de l'APF, **Etienne** discret et mystérieux, on le voyait moins souvent mais il était toujours présent, **Jean** ami de toujours, fondateur des ateliers de travail de Pré-Clou sur l'Isère, administrateur APF durant des années, **Franck** notre représentant APF à la CCA de la Tour du Pin, très alerte et si vigilant, et Toi ma **JOJO** si courageuse durant tout ton parcours de vie, toi ma Jo comme tu nous manques et comme je suis heureuse avec tes amis de l'APF d'avoir partagés de si bons moments de joie et de rire avec toi.

A vous tous Adieu, vous restez dans nos pensées …

Rose-Marie CUEVAS

Hommage

Smail en Quad

A SMAÏL AMEUR

En cet après-midi du début août, nous sommes réunis, amis d'ici et d'ailleurs, pour rendre un dernier hommage à Smaïl.
Dans le cœur de chacun d'entre nous notre émotion est grande, notre tristesse infinie.
Vous tous qui l'avez connu ne pourrez l'oublier.
Smaïl était un être exceptionnel, toujours prêt à rendre service, toujours prêt à réconforter l'autre. Au fond de son regard, toujours malicieux, brillait une flamme d'espérance qui ressemblait à une ode à la vie qu'il s'était forgée sur l'enclume de son handicap.
Né en 1963 en Algérie, il appartenait à une famille de treize enfants dont nous avons eu le privilège de connaitre la maman âgée de 91 ans. A cette maman, il vouait un culte sans égal.
De cette terre d'Algérie, inondée de soleil, il gardait une nostalgie sans pareil.
Mais, il était aussi, infiniment reconnaissant à la France de l'avoir accueilli en 1982 à l'hôpital de Marseille lors de son accident dû à l'effondrement d'un stade de foot qui fit 200 morts.
Puis, ce fut une rééducation à Saint-Genis Laval, une réadaptation au CMUDD à Saint Hilaire du Touvet où il rencontra sa femme Christine d'où naquit leur fille Sarah.
En 1990, il entre à l'APF où il sera chargé de l'accessibilité. Il se révèlera d'une grande compétence tant pour l'architecture que le transport. Quelques années plus tard on le retrouvera à l'Urbanisme à la Mairie de Grenoble.
J'ai eu souvent l'occasion de rencontrer Smaïl lorsque, après le travail, nous passions de longs moments à « refaire le monde » ; car Smaïl était habité par une philosophie directement héritée de la culture de son pays natal. En l'écoutant parler j'ai appris énormément de choses, mûrement réfléchies.
Quand je le quittais après avoir été trop bavards, et l'un et l'autre, il lui arrivait de me dire : « le soleil ce soir s'est couché couleur d'orange, il fera beau demain ».
Smaïl, nous allons nous séparer, mais la foi et la sérénité qui t'habitaient ces derniers jours seront pour nous un exemple de courage qui nous servira à continuer notre combat pour la légitime cause des personnes en état de handicap.
Smaïl, notre compagnon des bons et des mauvais jours, tu resteras pour nous un exemple de courage qui nous aidera à braver l'adversité.
Smaïl, notre frère, avant de te dire adieu, nous rendrons un solennel hommage à Christine qui t'a accompagné avec un dévouement exemplaire. Nous aurons une immense pensée pour Sarah, cette fille dont tu étais si fier à juste titre et qui saura, c'est sûr, en être digne.
Smaïl, notre frère, notre ami, notre compagnon, comme tu l'as répété plusieurs fois avant ton départ à plusieurs d'entre nous : « Nous nous retrouverons là-haut ».

Smail testant un bus aménagé

Yvon MOTTIN

PS – Représentaient la municipalité de Grenoble :
Marie Josée SALAT
Stéphane GEMMANI

Infos Agenda

Conseil Départemental :

Réunion : de16h30 à 19h30
Mercredi 24 Octobre 2012
Mercredi 28 Novembre 2012
Mercredi 19 Décembre 2012
Mercredi 23 Janvier 2013
Mercredi 20 Février 2013
Mercredi 20 Mars 2013
Mercredi 29 Mai 2013
Mercredi 19 Juin 2013

Permanence à la Délégation : de 14h00 à 16h30
Mercredi 24 Octobre 2012 : C Mollier & C Vaurs
Mercredi 14 Novembre 2012 : JL Barnoux & Y Mottin
Mercredi 28 Novembre 2012 : L Brissaud & C Mollier
Mercredi 12 Décembre 2012 : J N'Goran & C Vaurs

Commission accessibilité : de17h00 à 19h00

Mardi 13 Novembre 2012
Mardi 08 Janvier 2013
Mardi 12 Mars 2013
Mardi 14 Mai 2013
Mardi 25 Juin 2013

Commission droits et ressources : de 17h30 à 19h30

Mardi 20 Novembre 2012
Mardi 15 Janvier 2013
Mardi 19 Mars 2013
Mardi 21 Mai 2013

Dates à retenir :

Vendredi 07 Décembre 2012 : **Repas des adhérents à Grenoble**
Lundi 25 Mars au Samedi 31 Mars : Semaine nationale Fête du Sourire (vente brioches)
Samedi 06 Avril 2013 : Opération moto
Samedi 22 Juin 2013 : **Assemblée départementale**

Fermeture de la délégation :

Du lundi 29 Octobre au dimanche 04 Novembre 2012
Du vendredi 21 Décembre 2012 au jeudi 03 Janvier 2013

Club Loisirs activités sur VIENNE : Si vous êtes intéressés contactez-nous au 04 74 53 11 32

Jeudi 25 Octobre 2012 : Atelier travaux manuels
Du 29/10/12 au 02/11/12 : Fermeture bureau
Jeudi 08 Novembre 2012 : Visite des halles de Lyon & repas brasserie Georges
Jeudi 15 Novembre 2012 : Visualisation d'un film sur Vienne
Jeudi 22 Novembre 2012 : Cinéma
Jeudi 29 Novembre 2012 : Shopping au quartier Confluence
Jeudi 06 Décembre 2012 : Jeux & décoration de Noël
Jeudi 13 Décembre 2012 : **Repas de Noël à Vienne**
Jeudi 20 Décembre 2012 : Cinéma

ASSOCIATION « LES BOUCHONS DU CŒUR »

L'APF envoie régulièrement vers l'association « Les bouchons du cœur » toutes les personnes qui récoltent ce matériel, l'association revend ces bouchons et participe à l'achat de fauteuil ou l'achat de matériel pour une personne handicapée.

Le siège de l'association se trouve à **Echirolles au 5 allée de la Rance**. Elle recueille les bouchons le 1er et 2e Vendredi du mois à cette adresse.

Contacts :

Echirolles :	Raymond et Andrée PETITFILS	Tél : 04 76 53 03 34	ou	06 87 77 84 40
Fontaine :	Patrice BOUVET	Tél : 06 82 45 91 50		
Vienne :	Françoise BELLUCO	Tél : 04 74 85 62 46	ou	06 74 28 56 56
Rives :	Nathalie RUYNAT	Tél : 04 76 91 40 34	ou	06 64 53 84 70
St Antoine l'Abbaye :	Geneviève POTIER-MILLET	Tél : 04 76 36 47 94		
Saint Bueil :	Martine PISCITELLO	Tél : 04 76 65 95 74	ou	06 76 53 89 91
Saint Marcellin :	Didier TRACOL	Tél : 04 76 38 67 28	ou	06 80 55 03 35

RECHERCHE CONTACTS POUR ÉCHANGES INFORMATIQUES

Madame, Monsieur,

Suite à un accident de vélo je suis tétraplégique depuis quatre ans. Mais en fait j'ai une tétraplégie incomplète, ce qui me permet de récupérer au niveau de tous les membres (depuis deux ans, je peux manger avec des couverts normaux, cuillère, fourchette, je peux utiliser le clavier d'un ordinateur, le touchpad).

Depuis fort longtemps, je suis assez passionné par l'informatique et pour augmenter la productivité informatique (notamment pour m'informer et me former par le Net, communiquer par la messagerie) j'utilise un logiciel de reconnaissance vocale (Dragon NaturallySpeaking) qui est très performant, lequel me permet notamment de faire de la programmation informatique. De ce fait je pilote mon ordinateur par la voix (lancement de logiciels bureautiques Word, Excel, messagerie, navigation sur le Net, lancement de CD audio...)

Je souhaite partager les développements informatiques que j'ai réalisés, aussi je prends contact avec vous dans ce cadre afin de pouvoir échanger avec des personnes qui utiliseraient les logiciels de reconnaissance vocale pour leurs besoins propres, ou avec des personnes qui réalisent des développements informatiques au profit de handicap. L'année dernière, je suis allé au salon Handica de Lyon, j'ai été surpris de voir aucun stand proposer de l'aide par le biais de la reconnaissance vocale.
Pour information, je réside actuellement au centre Jean Jannin aux Abrets.

Vous remerciant par avance des échanges que nous pourrions avoir.
Cordialement

Michel LAMBERET

Contact par courriel : Michel.lamberet@gmail.com

Le Coin de la Poésie

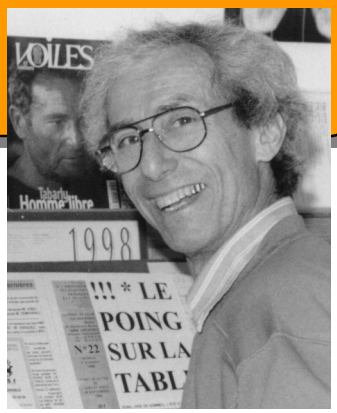

Le petit maçon

S'étant fait coffrer
pour quelque fredaine
un p' tit cimentier
fut mis en prison.
Sa sœur bien-aimée
vint chaque semaine
pour lui apporter
oranges et bonbons.

Ne pouvant aller
Visiter son frère
Ell' lui envoya
un beau cal' çon long ;
Au pénitencier
le garde, -un sévère, -
méfiant, contrôla
le colis d' coton.

Puis il écrivit
tout en majuscules
le matricule et
les nom et prénom ;
mais, portant l' colis
jusqu'à la cellule
il eut une idée
qui barra son front.

Alors il revint,
il reprit sa plume,
et plein d'à propos,
moitié polisson,
moitié plaisantin,
malgré son costume,
griffonna ces mots :

"P' tit colis Maçon"

Paroles de Jean-André FERRANTI
Musique de France OLIVIA

7 décembre 1969

© J-A. FERRANTI - Droits d'exécution réservés - Tous droits réservés pour tous pays -

Infos Legs et Donations

Vous avez une question, un commentaire, ou vous désirez en savoir plus sur les successions ?

Contactez Franck Sarriot :

Par téléphone:
01 40 78 69 18

Par mail:
franck.sarriot@apf.asso.fr

Par courrier:
APF, Franck Sarriot
17 bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie

À retourner dans l'enveloppe jointe à affranchir

❑ Je souhaite recevoir votre brochure **legs, donations & assurances-vie.**

❑ Je souhaite être contacté(e) par Franck Sarriot, en toute confidentialité et sans aucun engagement de ma part

Téléphone (facultatif) : .....

❑ Mme ❑ Mlle ❑ M. ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. ..... E-Mail (facultatif) .....

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur informations vous concernant, en vous adressant à notre association.

LEGADH12

Petites Annonces

A VENDRE

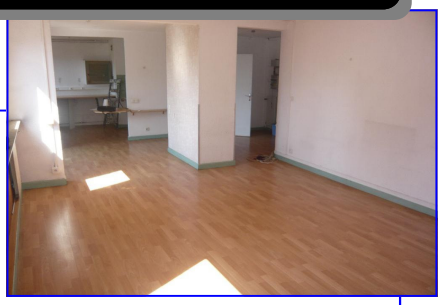

Vend appartement T4 de 86 m2 - place des Saules à Grenoble.

Adapté pour PMR :
- 6ème étage avec 2 grands ascenseurs refaits
- Rail de transfert chambre / SdB / WC
- Volets et porte d'entrée télécommandés
- Entrée via Digicode et/ou télécommande
- Balcon accessible.

Chauffage collectif - Classe énergie : D (de 151 à 230) 221,6 - GES : E (de 36 à 55) 39
Proximité : Bus - Tram - Autoroute - Centre Commercial Grand Place - Ecoles - Collège

Prix 119 000 Euros à débattre - Possibilité location
Tél. 06 28 35 37 67
Infos complémentaires : http://www.jojozine.info/appartement_pmr/

RECHERCHE

Jeune Homme cherche à acheter un **HeadMaster** d'occasion.
Si vous avez ce matériel et qu'il ne vous sert plus.
Merci de contacter William au 09 50 74 04 84
Mail : radelet.william@gmail.com

IMPORTANT : Afin de mettre à jour notre fichier adhérents, merci de confirmer votre adresse mail en envoyant un courriel à notre attachée de délégation : apfdd38secretaire@free.fr

HANDISERE – Sortie tous les 4 mois
Directrice de publication : R.M. CUEVAS - Responsable de Rédaction : J-M BAUD - Saisie PAO : C. LELY
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 3 - 5 rue des Montagnes de Lans 38130 ECHIROLLES

✂

ADHESION / ABONNEMENT – 2012

Bulletin à retourner à **: APF 21 bis, avenue Marcelin Berthelot - 38100 GRENOBLE**

NOM_____ Prénom_____

Adresse _____

Code Postal _____Ville _____

* Adhésion à l'APF (donne droit au Handisère)	25,00 €	☐
* Abonnement à FAIRE FACE National pour les **adhérents**	22,00 €	☐
* Abonnement à FAIRE FACE NATIONAL pour les **non adhérents**	33,00 €	☐